



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 229/2025
Date de la séance du CE : 5 mars 2025
Direction : Direction de la sécurité
N° d'affaire : 2025.SIDGS.14
Classification : Non classifié

Fonds de loterie : approbation des comptes annuels 2024

1. Objet

Les comptes annuels du Fonds de loterie ont bouclé le 31 décembre 2024 sur un solde de 162 107 440 francs. Après déduction des subventions promises non encore versées (59 883 429 CHF), l'avoir net s'élevait à 102 224 010 francs.

Dans son rapport de révision du 19 mars 2025, le Contrôle des finances du canton de Berne confirme l'exactitude des comptes annuels 2024 et recommande de les approuver.

2. Bases légales

- Loi cantonale du 10 juin 2020 sur les jeux d'argent (LCJAr ; RSB 935.52), articles 47, alinéas 1 et 2, et 51
- Ordonnance cantonale du 2 décembre 2020 sur les jeux d'argent (OCJAr ; RSB 935.520), article 93, alinéas 1 et 2
- Loi du 12 juin 2012 sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC ; RSB 423.11), article 34, alinéa 2, lettre a
- Loi du 13 septembre 2004 sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone de l'arrondissement administratif de Biel/Bienne (Loi sur le statut particulier, LStP ; RSB 102.1), articles 19, alinéas 1, 1a et 2, 20 et 21a à 21c

3. Proposition

Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'approuver le présent projet d'arrêté et les comptes annuels 2024 du Fonds de loterie.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la sécurité

Pièces jointes

- Rapport
- Comptes annuels 2024 du Fonds de loterie
- Comptes annuels de l'enveloppe financière 2024 du Conseil du Jura bernois
- Attestation du Contrôle des finances du 19 mars 2025 sur les comptes annuels 2024 du Fonds de loterie